

DATE DE
CONVOCATION

16 Juin 2025

Nombre de Conseillers

En exercice 26

Présents 19

Votants 23

Objet :

Compte Administratif
2024- Budget VILLE

DÉPARTEMENT DE L'EURE
CANTON EVREUX NORD

MAIRIE
DE
GRAVIGNY



***EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 Juin à 19 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

Etaient présents :

Didier CRETOT, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON-BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Patrik WATEL, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD,

Le quorum est atteint

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Florence DAMERON à Mr Marc ALBERT

Mr Maxime HUMBERT à Mr David PERREAU

Mme Brigitte BOULAT-DAUFRENE à Mr Jean-Luc TANQUEREL

Mr Jean Pascal LECOQ à Mr Patrik WATEL

Absents :

Mr BENOUDA Abdelkader

Mme Jocelyne DUCHESNE

Mme Gwendoline LEBLANC-GONSARD

A été élu secrétaire de séance : Mr Jean-Luc TANQUEREL

Rapport de présentation :

Le Compte Administratif présente les résultats de l'exécution du Budget, voté par chapitre, en vertu de l'article M57.

Il compare les prévisions et les réalisations par chapitre et par article, en section de fonctionnement, puis en section d'investissement.

I - Section de fonctionnement

Le total des recettes, hors résultat reporté 2023, s'élève à **3 850 741,87 €**, et, en dépenses à **3 290 115,47 €**.

1) Les recettes réelles d'un montant de **3 831 181,95 €** diminuent légèrement par rapport à 2023, réalisées à hauteur de 99% du budget voté. Elles se répartissent de la manière suivante :

- les recettes de gestion courante : 3 830 761,05 €
- les recettes financières : 2,30 €
- les recettes spécifiques : 418,60 €

Le principal poste des recettes de fonctionnement se compose des dotations de l'État, de l'Agglo EPN et de la fiscalité locale.

Sur le plan de la fiscalité locale, la revalorisation des bases décrétée par l'État a été de plus de 3,9 %. Le produit perçu s'est élevé à 2 098 635 € soit une hausse de près de 82 050 € par rapport à 2023.

Les 2 autres postes concernent :

- Les attributions de l'Agglomération EPN de 696 352 €, auxquelles s'ajoute le FPIC de 59 269 €.
- Les dotations de l'État pour 371 396 € en augmentation de 2,5 %.

La Taxe sur l'électricité de 30 613 € complète ces sommes, ainsi que les droits de mutation pour 140 390 €. Cette recette a nettement diminué par rapport à 2023, près de 50 000 € en moins.

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure a été facturée à hauteur de 18 892 €.

Le total des 2 chapitres « Impôts et Taxes » et « Dotations – Participations » s'élève à **3 423 647 €** soit une légère augmentation de 0,45 %. Cette évolution est inférieure à l'inflation de 2,3% en moyenne sur 2024.

Les **recettes des services** pour **279 286,42 €** regroupent celles envers la population, et, les facturations d'occupation du domaine public, des charges envers l'agglomération, des associations et des communes.

Les **autres produits** pour **69 144,10 €** concernent les loyers perçus, et les locations des salles municipales.

Les **atténuations de charges**, notamment les remboursements sur rémunérations s'élèvent à **50 549,87 €**.

Des recettes diverses d'un total de 420,90 € complètent ces produits.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 027-212702997-20250623-272992524-DE



A ces recettes réelles, s'ajoutent **les mouvements d'ordre** concernant les travaux en régie pour **19 559,92 €**.

2) Les dépenses réelles s'élèvent à 3 191 073,63 €, représentent 87% du budget voté.

Le poste principal est celui des *frais de personnel* d'un montant de **1 532 852,30 €** représentant 48 % des dépenses réelles. Aucune augmentation du point d'indice n'est intervenue en 2024. Ce chapitre évolue de 1,96% par rapport à 2023

Les *dépenses à caractère général* se chiffrent à **935 163,98 €**. Une baisse de 5,2% est enregistrée par rapport à 2023, malgré l'inflation.

Plusieurs postes ont baissé :

- Assurances : nouveaux contrats signés sur les bâtiments et responsabilité civile - 30 193 € - 38%
- Energie : - 9 093 € - 4%
- Restauration : nouveau marché au 01/09 – baisse de l'impact de l'inflation - 26 683 € - 17%

Ces diminutions ont permis de développer des actions animant la ville pour rassembler les habitants autour d'événements festifs.

Les autres *charges de gestion courante* de **616 704,50 €** intègrent les participations versées aux différents organismes renforçant les liens entre les citoyens au travers des associations, des services à la population (enfance, jeunesse, actions solidaires). On y retrouve également les financements pour la lutte contre les incendies.

Quelques lignes principales :

- la subvention au Centre Communal d'Action Sociale pour 150 000 € (+ 30%),
- pas de subvention au SAAP,
- les subventions aux associations pour 187 836 € (+ 4,7%)
- le Service de Défense incendie pour 102 575 € (+3,80%)
- le SIVU CAP NORD EST pour 73 668 € (+12,9%)
- le SIEGE 27 pour 21 892 € (-11,8%)

Le total des dépenses de gestion des services s'élève à 3 084 720 €.

Les charges financières de **105 958,59 €** poursuivent leur baisse (-10%).

L'encours de la dette atteint 2 136 105 € au 31 décembre. Il représente 5 lignes de prêt avec une durée résiduelle de 8 ans. Fin 2024, le ratio de désendettement atteint 3,3 ans, et, le taux moyen de la dette de la ville se stabilise à 4,71 %. L'encours se répartit en 72 % à taux fixe, et 28% pour un emprunt avec un système de barrière.

Les charges spécifiques s'élèvent à 394,26 €.

Envoyé en préfecture le 01/07/2025

Reçu en préfecture le 01/07/2025

Publié le

ID : 027-212702997-20250623-272992524-DE



A ces dépenses réelles, s'ajoutent des **mouvements d'ordre** portant sur la dotation aux amortissements et des sorties de biens immobilisés de l'actif pour **99 041,84 €**. Il est à noter que la nouvelle nomenclature M57 intègre l'enregistrement au prorata temporis contrairement à la M14.

Résultat de Fonctionnement :

1 - Résultat d'exploitation (Produits – Charges réels) +	640 108,32 €
2 - Mouvements d'ordre	- 79 481,92 €
3 - Résultat de l'exercice (1+2)	+ 560 626,40 €
4 - Résultat antérieur reporté	+ 514 291,96 €
5 - Résultat cumulé (3+4)	+ 1 074 918,36 €

L'épargne brute, qui évalue la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement (hors cession), représentant le socle de la situation financière de la Ville s'élève à **640 108 €** en baisse de 13% par rapport à 2023. **L'épargne nette**, permettant de mesurer la capacité à dégager des ressources propres pour investir, après le remboursement du capital de la dette, atteint **357 666 €**.

II - Section d'investissement

Les recettes se chiffrent à 422 813,28 € et les dépenses hors reprise du déficit à 918 782,82 €. Des crédits reportés ont été inscrits en recettes, pour 263 821,70 €, et en dépenses, pour 91 069,37 €.

Le déficit de 2023 est financé par la capitalisation des excédents de fonctionnement déterminée lors de l'affectation des résultats 2023 de 849 405,88 €.

Les recettes réelles s'élèvent à **214 171,44 €**.

Les principales ressources pour financer les projets d'investissement sont :

- Subventions perçues :	178 722,67 €
- FCTVA :	30 577,85 €
- Autres recettes :	5 508,42 €

(principalement la Taxe d'Aménagement)

Aux recettes réelles, s'ajoutent des mouvements d'ordre composés essentiellement de la dotation aux amortissements d'un montant de 98 541,84 €.

Une somme de 110 100 € apparaît en d'ordre. Celle-ci correspond au solde qui avait été conclu avec EAD pour l

Envoyé en préfecture le 01/07/2025
Reçu en préfecture le 01/07/2025
Publié le
ID : 027-212702997-20250623-272992524-DE



Aucun emprunt n'a été contracté sur 2024.

Les dépenses réelles totalisent **789 122,90 €**.

Les principaux postes sont :

- Remboursement annuel de la dette en capital : 282 442,46 €
- Dépenses d'équipement : 506 180,44 €
- Prêt : 500 ,00 €

L'année 2024 a été marquée par les études de faisabilité des 2 projets urbains : la création d'un espace de loisirs intergénérationnels et des cheminements doux avec franchissement de l'Iton. L'achat de la parcelle pour maîtriser l'ensemble du foncier a été comptabilisé pour 31 305 €. La réalisation de ces investissements se concrétisera en 2025.

Ensuite, les autres dépenses d'équipement ont permis de rénover notre patrimoine bâti, naturel et urbain, et, d'acquérir ou renouveler certains matériels et mobiliers totalisent.

- Travaux de bâtiments : 195 255 €
- Aménagements espaces naturels et urbains : 23 821 €
- Travaux de sécurisation RD155 et incendie : 61 960 €
- Acquisitions équipements : 105 957 €
- Études et Logiciels : 32 193 €
- Participation Éclairage Public : 32 137 €
- Budget Participatif : 23 552 €

Ce qu'il faut retenir de ces sommes :

- Près de 51 700 € d'investissement dans les écoles et le restaurant scolaire
- Plus de 30 000 € pour des réfections de trottoirs et autant dans la lutte contre les incendies
- Changement d'éclairage du stage en LEDS pour 34 500 €
- Investissement P3 chauffage pour 84 700 €

À cela, il convient de majorer la somme des mouvements d'ordre de 19 560 € correspondant à des travaux réalisés par nos services.

Résultat d'Investissement :

- 1 - Résultat de l'exercice (Recettes - Dépenses) + **353 436,34 €**
- 2 - Résultat antérieur reporté - **848 428,61 €**
- 3 - Résultat cumulé (1+2) - **494 992,27 €**
- 4 - Reste à réaliser (Recettes - Dépenses) + **172 752,33 €**
- 5 - Besoin de financement (3+4) - **322 239,94 €**

L'excédent cumulé de fonctionnement pour couvrir le besoin de financement de l'investissement. Pour mémoire, il est de 1 074 918,36 €.

L'excédent net de fonctionnement 2024 s'élève à 752 678,42 €

A la lecture de ces données chiffrées, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Administratif 2024.

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du Compte Administratif,

Considérant l'article L.2121.-14 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal élit Monsieur Christophe LATOUCHE en tant que président de séance,

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité (Monsieur le Maire a quitté la salle et n'a pas pris part au vote) :

Article 1^{er} : d'APPROUVER le Compte Administratif 2024 du Budget Principal de la ville de Monsieur le Maire.

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié et conforme

Président de séance
Monsieur Christophe LATOUCHE

